

Préavis municipal no 1155/2010

## **Concernant l'installation de deux silos à sel en bois**

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### **1. Préambule**

Le Service de voirie assure l'entretien hivernal des chaussées communales par l'engagement des moyens mécaniques de déneigement (lames à neige) et des moyens chimiques de déverglaçage (sel).

Actuellement, les réserves de sel se présentent sous la forme de sacs de 25 kg stockés sur des palettes dans les locaux de l'entreprise Blanc transports à la Croix/Lutry. C'est également cette entreprise qui gère l'approvisionnement depuis les salines de Bex.

Cette méthode implique de nombreuses manipulations pénibles et retarde les interventions de déneigement.

Dans une optique de rationalisation du travail de manutention et d'optimisation du service hivernal, nous soumettons ce préavis pour l'acquisition de silos à sel.

### **2. Organisation du salage**

Le territoire communal est divisé en deux secteurs, l'Est et l'Ouest, ce qui représente un réseau routier communal d'environ 50 km dont le salage est assuré par notre prestataire de service, l'entreprise Blanc transports, qui utilise deux saleuses appartenant à la Commune de Lutry.

Le service des routes, mandaté par la Commune, assure le service hivernal des routes cantonales en traversée, soit un réseau de 6 km environ.

Notre Service de voirie dispose de trois petites saleuses. Deux sont utilisées pour le déverglaçage de 25 km de trottoirs et la troisième intervient en ville ou renforce les autres secteurs selon les besoins.

Le stock de sel est géré par M. Blanc. Préalablement à l'engagement de nos moyens de salage, le sel est déversé dans les saleuses manuellement. Il faut compter environ 30 minutes de remplissage pour une capacité de 4 tonnes.

Depuis 2004, nous répandons chaque année 80 tonnes de produits de déverglaçage en moyenne. Nous précisons que ce tonnage ne comprend pas la quantité de produits répandus sur le réseau routier cantonal en traversée.

En conséquence, cette organisation implique une dizaine d'heures de remplissage par saison à deux personnes et retarde l'engagement de nos moyens de salage.

De surcroît, cette méthode répand de la poussière de sel à l'intérieur du dépôt. Ces particules peuvent agir sur la santé du personnel (démangeaisons, difficultés respiratoires).

### **3. Mise en service de silos à sel en bois**

Afin d'optimiser nos opérations de déneigement, nous proposons d'acquérir des silos de stockage offrant les avantages suivants :

- ✚ Achat de sel en vrac directement aux Salines de Bex. Cette façon de procéder influencera grandement nos coûts. Le sel en vrac revient à environ fr. 25.- les 100 kg, y compris la livraison, contre fr. 50.- les 100 kg pour le sel conditionné en sac.

Compte tenu du tonnage de sel répandu sur la chaussée, une économie moyenne de fr. 20'000.- par année est envisageable. A cela la suppression de la location annuelle d'un local de stockage (fr. 1'500.-).

- ✚ Diminution du temps de chargement et meilleure réactivité pour l'engagement des saleuses (20 interventions en moyenne par saison). En effet, pour charger la quantité désirée au moyen du silo, cinq minutes suffiront.
- ✚ Pas de sacs en plastique à éliminer : 4000 kg en moyenne par remplissage représentent 160 sacs de 25 kg à éliminer, soit environ 3200 sacs en moyenne annuellement sur les six dernières années.
- ✚ Suppression du balayage et de la remise en état du local après chaque salage et décompte des sacs ainsi que suppression des opérations de rangement lors de la livraison des palettes de sacs à sel.

Au vu des dimensions du modèle le plus petit (hauteur 8.40 m)) et par souci d'intégration, il semble raisonnable de ne pas le surdimensionner. Par conséquent, l'installation de deux silos de 42 tonnes chacun, soit 35 m<sup>3</sup>, est préférable à un silo de 75 m<sup>3</sup> environ. Ils seront posés sur un radier.

En outre, une installation à deux silos offrira les avantages suivants :

- ✚ Chargement simultané possible de deux véhicules.
- ✚ Possibilité d'utiliser ponctuellement deux produits différents pour l'entretien hivernal des routes; en cas de températures extrêmes, le sel n'agit plus et nous utilisons du chlorure de calcium.
- ✚ En cas de problème sur un silo dans le courant de l'hiver, l'exploitation reste possible pour le deuxième.

Il est nécessaire de prévoir son installation sur une parcelle d'accès aisé en toutes circonstances. Par conséquent, nous proposons de reprendre une partie des dépôts situés à la jonction des routes des Monts-de-Lavaux et du Bras-de-Fer. Les autres sites évalués tels que la déchetterie de Flon de Vaux ou le dépôt de voirie de la Croix/Lutry ont été écartés, car ils n'offrent pas une place suffisante et l'accès pourrait engendrer des difficultés surtout en hiver.

#### 4. Procédure

La parcelle prévue pour l'implantation des silos est sur le domaine public exploité par la Commune. Selon notre service de l'aménagement du territoire, il est possible d'aménager cette place, mais ce projet fera obligatoirement l'objet d'une enquête publique selon la procédure Loi sur les routes.

#### 5. Coût de l'installation

Le coût de l'installation se décompose comme suit

✚ Installation de deux silos	fr. 140'000.00
✚ Aménagement de la place (travaux de génie civil)	fr. 30'000.00
✚ Alimentation électrique et paratonnerre (chauffage et éclairage)	fr. 10'000.00
✚ Mandat d'ingénieurs, géomètre et frais administratifs	fr. 10'000.00
✚ Plantations	fr. 8'000.00
✚ Divers et imprévus	fr. <u>2'000.00</u>
Montant total	fr. 200'000.00 =====

Nous précisons que seul le coût des silos provient d'un devis d'une société. Les autres montants ont été calculés par le service TFV.

Un montant de fr. 1'000.- sera porté au budget annuel pour couvrir les frais d'entretien. L'imprégnation périodique du bois, effectuée tous les 8 à 10 ans, peut être estimée à fr. 10'000.-.

#### 6. Financement

Dans l'objectif constant de contenir au maximum les emprunts actuels, l'entier de cet investissement représentant un montant de Fr. 200'000.- sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par le fonds de réserves « *divers et participations* » (9282.100) dont le montant à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à Fr. 820'314.80. Ce mode de financement et d'amortissement avait par ailleurs été prévu dans le tableau des investissements du budget 2010.

